



CHRONIQUE PRÉVENTION INCENDIE

Par: Claude Lemire Tpi, agent de prévention
Régie intermunicipale de protection
contre l'incendie de Valcourt
(450) 532-1903
prevention@cooptel.qc.ca



Votre réservoir de propane:

Lors des visites effectuées par les pompiers afin de vérifier la présence et le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée, plusieurs m'ont fait remarquer qu'encore bien des résidents rangent, entre deux utilisations, leur B.B.Q dans le garage de la maison. L'utilisation et l'entreposage d'un B.B.Q est très sécuritaire lorsque l'on suit les instructions du fabricant. Mais le danger perçu par nos pompiers est surtout concernant l'entreposage du réservoir de propane qui alimente ces B.B.Q. Chaque année au Québec, des bâtisses sont littéralement soufflées par des explosions de propane. Rappelons-nous de l'explosion qui en 1993, a coûté la vie de 4 pompiers de Warwick, de l'explosion de gaz à l'Accueil Bonneau à Montréal en 2004, et plus récemment, de l'incendie du 22 juin aux entrepôts BOX INN dans l'arrondissement Rock Forest où les pompiers présents ont dû battre en retraite à cause de la présence de réservoirs de propane dans les mini-entrepôts. Le propane est un gaz plus lourd que l'air, de ce fait, la minuscule fuite de propane qui peut résulter d'un mauvais entretien ou d'un changement de réservoir, peut provoquer un drame dans votre demeure.

Par précaution

- Rangez le réservoir à l'extérieur en position debout;
- Rangez-le hors de la portée des enfants;
- Ne le rangez jamais à l'intérieur d'une remise, d'un garage, ou d'une résidence;
- Évitez les endroits tels; sous un escalier de secours, escalier ou rampe d'issue.

Le propane, c'est dehors que ça va !



Les foyers à l'éthanol:

Depuis quelque temps, l'utilisation de ce type de foyer est révolutionnaire dans le monde de la décoration intérieure. Ces appareils ne requièrent ni démolition, ni construction ni même d'engager un spécialiste. Il suffit, selon le modèle, de le déposer sur la table, au sol ou de l'accrocher au mur. Votre foyer à l'éthanol doit obligatoirement être approuvé par l'organisme gouvernemental ULC. Celle-ci exige que les fabricants respectent certains critères minimaux de sécurité. **Attention**, au Québec, plusieurs importateurs vendent des appareils qui ne sont pas approuvés par ULC. Ces appareils non conformes, peuvent se renverser et laisser fuir le combustible sur le sol, ils peuvent enflammer vos vêtements ou embraser le mur contre lequel ils sont installés. Autre mise en garde: il ne faut surtout pas chercher à économiser en achetant de l'éthanol bon marché, celui-ci peut grandement altérer la qualité de l'air que vous respirez. Les appareils sont conçus pour être utilisés avec leur propre combustible certifié ÉcoLogo, qui répond à des exigences précises.

En résumé

- faites affaire avec une entreprise reconnue dans le milieu du chauffage;
- respectez les consignes d'utilisation et d'entretien;
- soyez toujours présent dans la pièce lorsque vous utilisez ce type d'appareil;
- munissez-vous d'un avertisseur de monoxyde de carbone et d'un extincteur;
- n'installez jamais ce type d'appareil dans une chambre ou une salle de bain;
- ne remplissez jamais le réceptacle alors qu'il est encore chaud.



"Soyez prudent"



Porte-ouverte à la caserne de Valcourt

Venez nous rencontrer, samedi 9 octobre de 13h00 à 16h30.



Venez voir nos nouveaux camions et équipements.
de plus, jeux gonflables et photos souvenirs seront disponibles.

Nouveauté cette année !!!

Venez essayer un extincteur sur un vrai feu.

